

PARLONS PRÉVENTION

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION : POUR LES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES EN CHARPENTE DE BOIS

Prenez le temps de faire une ronde de vérification complète de votre chantier de construction avant d'en suspendre les activités, pour augmenter vos chances que tout soit en ordre et en sécurité lorsque les activités reprendront.

La liste de vérification suivante peut vous aider à faire en sorte que des mesures préventives soient en place aux endroits où la construction a été suspendue*.

Vérification (X)	Chantiers de construction résidentielle en charpente de bois
<input type="checkbox"/>	Visite à l'extérieur et à l'intérieur du chantier toutes les 72 heures avec détails sur la visite écrits et consignés
<input type="checkbox"/>	Arrivée d'eau principale coupée
<input type="checkbox"/>	Système de plomberie drainé
<input type="checkbox"/>	Appareils de chauffage temporaire éteints et retirés des lieux
<input type="checkbox"/>	Matériaux combustibles retirés des lieux
<input type="checkbox"/>	Réservoirs de carburant vidés et retirés des lieux
<input type="checkbox"/>	Bacs et réceptacles à déchets retirés des lieux
<input type="checkbox"/>	Mesures de sécurité existantes maintenues sur le chantier
<input type="checkbox"/>	Mesures existantes de protection et de détection incendie maintenues
<input type="checkbox"/>	Portes vers les chantiers et entrées du bâtiment verrouillées
<input type="checkbox"/>	Outils, équipement, matériaux et machinerie retirés des lieux et entreposés en lieu sûr
<input type="checkbox"/>	Appareils non installés retirés des lieux
<input type="checkbox"/>	Barrières physiques installées pour séparer les lieux inoccupés des lieux occupés
<input type="checkbox"/>	Structure contreventée (étape des travaux de charpente)
<input type="checkbox"/>	Protocoles d'hygiène en vigueur et adaptés selon les directives des autorités publiques de la santé
<input type="checkbox"/>	Bouteilles de gaz comprimé retirées des lieux
<input type="checkbox"/>	Date de fermeture du chantier confirmée
<input type="checkbox"/>	Travail à chaud interdit

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au www.northbridgeassurance.ca